



Le guide  
**de la Carte Corporate**  
**AIR FRANCE - AMERICAN EXPRESS**



# SOMMAIRE

## **Votre Carte Corporate et vos frais professionnels**

Praticité de règlement  
et autonomie financière ..... Pages 2 et 3

## **Votre Carte Corporate et vos notes de frais**

Simplicité de fonctionnement  
et flexibilité ..... Pages 4 à 7

## **Votre Carte Corporate et vos déplacements professionnels**

Services et avantages ..... Pages 8 et 9

## **Votre Carte Corporate et votre sérénité en déplacement**

Assurances, assistances ..... Pages 10 et 11

## **Votre Carte Corporate et votre fidélité**

Un programme généreux ..... Pages 12 et 13

## **La Carte Corporate et vous**

Contacts utiles ..... Page 15

**Annexes** ..... Page 17



Cher Titulaire,

Votre société a fait le choix de faciliter vos déplacements professionnels tout en vous offrant plus de simplicité et de confort. **Vous allez ainsi bénéficier de tous les avantages de la Carte Corporate AIR FRANCE - AMERICAN EXPRESS.**

Air France, American Express et Hertz sont heureux de vous accueillir en mettant à votre disposition ce guide de la Carte Corporate. Il vous sera utile pour faire connaissance avec les services auxquels vous avez désormais accès.

Vous allez ainsi bénéficier d'une véritable carte de paiement internationale et des nombreux avantages qui y sont attachés.

Vous engagez des frais professionnels ?

La Carte Corporate vous permet de régler toutes les dépenses effectuées dans le réseau d'établissements affiliés American Express (billets d'avion, de train, locations de voitures, carburant, parkings, taxis, hôtels, restaurants, retraits d'espèces...).

Et, avantage non négligeable, la Carte Corporate vous permet de ne plus avoir à avancer d'argent à titre personnel !

La Carte Corporate vous donne droit à des assurances et des assistances très complètes ainsi qu'à des services privilégiés pour la location de voitures.

De plus, votre fidélité est encouragée et récompensée. Avec l'accord de votre entreprise, vous pourrez même bénéficier, à titre personnel, de Multi Miles qui se cumulent aux Miles du programme Flying Blue d'AIR FRANCE et KLM.

Nous vous laissons découvrir tous les avantages de la Carte Corporate en parcourant cette brochure ou en vous connectant à tout moment sur le site [www.cartecorporate.com](http://www.cartecorporate.com).

Bonne lecture.

# VOTRE CARTE CORPORATE ET VOS FRAIS PROFESSIONNELS.

Praticité de règlement et autonomie financière



## Règlez vos dépenses en France et partout dans le monde.

Dans le réseau d'établissements affiliés American Express, vous pouvez acheter vos billets d'avion et de train, vos locations de voitures, taxis, frais de carburant, de parkings, d'hôtels, de restaurants...

De plus, vous pourrez régler vos dépenses professionnelles courantes dans les nombreuses enseignes affiliées à notre réseau : téléphonie, informatique, fournitures, livraisons,...

**Pour connaître une sélection des enseignes,  
consultez le site [www.selectioncorporate.com](http://www.selectioncorporate.com)**

## Retirez des espèces dans le monde entier.

Besoin d'argent liquide ? Vous pouvez retirer des espèces grâce au Service Express Cash<sup>(1)</sup> American Express, l'équivalent en monnaie locale de 900 € par semaine.

L'accès à ce service est optionnel. Renseignez-vous auprès de votre entreprise pour savoir si elle y a souscrit. Si tel est le cas, appelez le +33 (0)1 47 77 73 90 pour vous inscrire.

**Pour plus d'informations sur ce service  
reportez-vous page 20**

(1) Service optionnel soumis à l'approbation de votre société.



### **Profitez d'offres exclusives chez nos partenaires.**

Rationalisez toujours vos dépenses en bénéficiant d'offres spécialement négociées pour vous. Toutes les offres sont consultables sur le site **[www.selectioncorporate.com](http://www.selectioncorporate.com)**

### **Vous êtes protégé contre la fraude.**

American Express assure le traitement et la sécurité de vos paiements effectués en ligne, par téléphone ou en personne.

- La Carte Corporate est remplacée gratuitement, généralement en 48 heures.
- Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'Agence American Express la plus proche, nous nous chargeons de vous la faire parvenir où vous le souhaitez.

**En cas de perte ou vol de la Carte, il vous suffit de nous prévenir par téléphone. Votre responsabilité financière en cas d'utilisation frauduleuse est limitée à 40 €, (sauf pour les retraits d'espèces effectués avec votre code confidentiel).**

**Carte volée, perdue ou endommagée ?  
24 heures sur 24, 7 jours sur 7, appelez le :  
+33 (0)1 47 77 72 00.**

## **VOTRE CARTE CORPORATE ET VOS NOTES DE FRAIS.**

Simplicité de fonctionnement et flexibilité



### **Votre carte simplifie le remboursement de vos frais : une seule note par mois.**

Vous effectuez vos dépenses avec la Carte Corporate AIR FRANCE - AMERICAN EXPRESS sur une période d'un mois, entre deux dates d'arrêté des comptes.

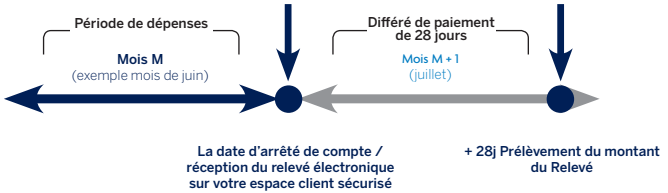
A la date d'arrêté des comptes votre relevé électronique est disponible, un email vous informe de sa mise en ligne dans votre espace client sécurisé ([www.americanexpress.fr/suividecompte](http://www.americanexpress.fr/suividecompte)). Il détaille chacune des dépenses effectuées, y compris les opérations en devises étrangères facturées en euros : le montant, la date, la nature, le lieu où l'achat a été effectué.

Vous remettez votre note de frais à votre société selon les procédures en vigueur.

Vous disposez d'un différé de paiement de 28 jours qui vous permet de bénéficier d'une période suffisante pour obtenir de votre service comptabilité le remboursement de votre note de frais avant le règlement à American Express.



## Mode de prélèvement :



AIRFRANCE		Service Clientèle 01 47 77 73 06, 7j/7, 24h/24 AMERICAN EXPRESS CARTE FRANCE S.A. au capital de 77 873 000 EUR R.C.B. Nanterre B 310 585 898	
YVES LEGRAND EUIEXPANSION		Date de validité de la carte : 29/06/09 - 26/07/09	
N° de la carte : 3749-XXXXXX-21XXXX		N° de la carte : 3749-XXXXXX-21XXXX	
Solde précédent : 5 552,00		Nouveau Solde : 16 567,88	
Nouveau CDB : 5 552,00		Nouveau CDB : 16 567,88	
Nouveau Solde CDB : 16 567,88		Nouveau Solde CDB : 16 567,88	
Le règlement de votre relevé est prévu par prélèvement automatique sur votre compte bancaire le 27/07/09. Si votre paiement par Carte n'était pas accessible avec bienveillance par un établissement partenaire, merci de nous en informer au 01 47 77 74 44, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.			
Date et détail des opérations			Montant en EUR
27 Juin	Règlement du solde précédent effectué par prélèvement automat. que.		5 552,00
Opérations pour YVES LEGRAND			CR
5 Juin	SFR 03, 0304, LA DEFENSE	Montant en EUR	41,45
15 Juin	HERTZ	Montant en EUR	51,00
17 Juin	AIR FRANCE	Montant en EUR	572,43
21 Juin	SOFITEL HOTEL PARIS H200	Montant en EUR	623,00
26 Juin	OFFICE DEPOT BUSINESS SOLUTIONS	Montant en EUR	15 200,00
Solde des opérations du mois pour YVES LEGRAND			16 567,88
			CR

# VOTRE CARTE CORPORATE ET VOS NOTES DE FRAIS.

Simplicité de fonctionnement et flexibilité



## **Vous suivez vos comptes sur Internet et consultez votre relevé en ligne<sup>(1)</sup>.**

Vous gérez votre compte carte intégralement en ligne sur votre espace client sécurisé ([www.americanexpress.fr/suividecompte](http://www.americanexpress.fr/suividecompte)):

- tous les mois, à la date d'arrêté des comptes, un email vous informe de la disponibilité de votre relevé (téléchargeable au format pdf)
- vous consultez vos dépenses en cours
- vous avez accès à vos 6 derniers relevés
- vous pouvez commander des relevés archivés
- vous paramétrez des alertes email ou SMS pour suivre votre compte.

Votre espace client sécurisé vous permet également de retrouver le code confidentiel de votre carte en cas d'oubli.

**IMPORTANT : Pour accéder à vos relevés, merci de créer dès maintenant votre compte.**

- Connectez-vous sur **[www.americanexpress.fr/suividecompte](http://www.americanexpress.fr/suividecompte)**  
(Assurez-vous d'avoir votre carte à portée de main)
- Créez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe
- Enregistrez votre Carte Corporate et configurez vos informations de sécurité

(1) Service disponible uniquement pour les titulaires qui reçoivent un relevé individuel.



## **Votre Carte vous décharge des avances personnelles.**

Votre entreprise a choisi l'un des deux modes de paiement suivant<sup>(2)</sup> :

### **- Le paiement centralisé**

Vous n'avancez pas d'argent ! Les dépenses sont directement prélevées sur le compte bancaire de votre entreprise.

### **- Le paiement individuel**

Vos dépenses professionnelles sont prélevées sur votre compte bancaire personnel mais vous disposez d'un différé de paiement gratuit de 43 jours en moyenne. Ce qui vous permet d'être remboursé par votre entreprise, avant qu'American Express ne débite votre compte bancaire.

(2) Renseignez-vous sur son choix

# VOTRE CARTE CORPORATE ET VOS DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

## Services et avantages



### **Votre carte vous permet d'accéder à des services et avantages privilégiés.**

1) Vous profitez d'un accès privilégié AIR FRANCE et KLM.

En composant le 3654<sup>(1)</sup>,  
Air France met à votre disposition :

- Un service automatisé de renseignements sur les vols, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Un service de réservation ouvert de 6h30 à 22h.

Pour une mise en relation privilégiée il vous suffit de prononcer le mot « AMEX ».

2) Vos réservations sont garanties, même en cas d'arrivée tardive.

Tous les hôtels et agences de location de voitures affiliés au réseau American Express garantissent vos réservations, même si vous arrivez plus tard que prévu<sup>(2)</sup>.

(1) (0,34 € TTC/min d'un poste fixe)

(2) En cas de non-présentation, la prestation sera facturée.



### 3) Vous bénéficiez des avantages du Hertz#1 Club Gold.

Pour réduire au maximum votre temps d'attente dans ses agences, Hertz offre aux porteurs de la Carte Corporate l'adhésion au service Hertz#1 Club Gold.

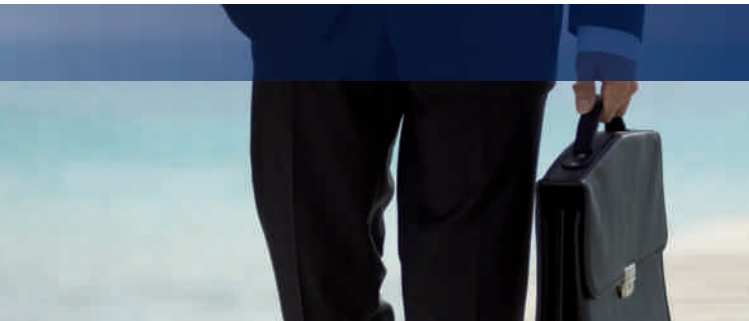
- Un comptoir prioritaire dans plus de 1 000 agences où, sur simple présentation de votre permis de conduire, les clés de la voiture que vous avez réservée vous sont remises.
- Un agent Hertz vous attend sur le parking de l'agence, pour récupérer rapidement les clés de la voiture louée et vous remettre votre facture<sup>(3)</sup>.

Pour adhérer gratuitement  
à Hertz #1 Club Gold, connectez-vous  
sur le site internet [www.hertz.fr/adhesiiongold](http://www.hertz.fr/adhesiiongold)

(3) Si votre retour s'effectue dans l'un des principaux aéroports mondiaux.

# VOTRE CARTE CORPORATE ET VOTRE SÉRÉNITÉ EN DÉPLACEMENT

## Assurances, assistances



### De la sérénité dans vos déplacements.

Il suffit de régler vos titres de transport avec votre Carte Corporate pour bénéficier automatiquement d'une couverture complète d'assurances et d'assistances.

#### 1) Assurance Accidents de Voyages d'Affaires<sup>(1)</sup>.

Vous êtes assuré automatiquement tout au long de votre voyage («de porte à porte») pour une durée maximale de 30 jours.

En cas de décès ou d'invalidité permanente, par accident, une indemnité pouvant aller jusqu'à 350 000 € est versée.

Lors d'un voyage sur un vol AIR FRANCE et/ou de KLM le plafond est porté à 500 000 €.

#### 2) Assurance Incidents de Voyages<sup>(1)</sup>.

En cas de retard ou perte de bagages, vol retardé ou correspondance manquée, vous êtes couvert pour vos dépenses de restaurants / rafraîchissements et d'achat de biens de première nécessité réglés avec la Carte Corporate. Cette assurance est renforcée lorsque vous voyagez avec AIR FRANCE et KLM.

Détails des remboursements page 22.

#### 3) Assurance Bagages et Biens Personnels<sup>(2)</sup>.

Cette assurance couvre la perte, le vol ou la détérioration des bagages pendant toute la durée de vos voyages d'affaires à l'étranger dans la limite de 5 000 €. (Limitée à 750 € par article, paire ou ensemble d'objets, assortie d'une franchise de 150 €).

#### 4) Assurance Annulation Voyages AIR FRANCE et KLM<sup>(1)</sup>

En cas d'annulation de voyages ou si vous devez écourter un voyage pour cause de maladie ou d'accidents, vous êtes



couvert pour les frais d'annulation de voyages jusqu'à 4 500 € pour tout voyage sur un vol AIR FRANCE ou KLM non effectué dont la réservation avait été faite et qui n'est pas remboursable.

#### 5) Assurance Locations de Véhicules chez Hertz<sup>(1)</sup>.

American Express rembourse les franchises dommages, vol et vandalisme pour toutes vos locations chez Hertz.

#### 6) Assistance Global Assist<sup>(3)</sup>.

Le service d'assistance téléphonique Global Assist vous offre :

- Assistance et conseils téléphoniques
- Expédition en urgence de médicaments, verres de contact...
- Transmission de vos messages urgents
- Conseils pratiques (visas, vaccinations, taxes et règlements douaniers...).

#### **Pour accéder au service Global Assist,**

appelez du monde entier,  
24 heures sur 24, 7 jours sur 7,  
le : +33 (0)1 55 92 25 29.

Plus d'informations sur les assurances page 22.

Service Assurances  
Tél. : 01 47 77 74 64

(1) Contrat souscrit par American Express Carte-France auprès d'ACE European Group Ltd selon les Conditions Générales en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2011.

(2) Souscrite par American Express Service Europe Limited auprès de LLOYD'S Londres.

(3) Contrat souscrit par American Express Carte France auprès d'AXA Travel Insurance, selon les conditions Générales en vigueur au 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

# VOTRE CARTE CORPORATE ET VOTRE FIDÉLITÉ

Un programme généreux



## Gagnez des Miles à chaque dépense.

Le programme est optionnel et soumis à l'approbation de votre société.

Chaque dépense professionnelle réglée avec la Carte Corporate vous permet de cumuler des Multi Miles<sup>(1)</sup> qui viennent créditer votre compte Flying Blue. Ils s'ajoutent aux Miles du programme Flying Blue, acquis en voyageant sur les vols AIR FRANCE ou/et de KLM : vous profitez alors d'un double cumul.

Les frais d'avion, de train, d'hôtels, de locations de voitures, de restaurants, de carburant ou de parkings... réglés avec la Carte Corporate, vous donnent droit à des Multi Miles selon le barème suivant :

	Vous gagnez
<b>10 € de dépenses</b>	
Chez AIR FRANCE - KLM et Hertz	<b>14 Miles</b>
De toute autre nature	<b>10 Miles</b>

(1) 1 Multi Mile = 1 Mile Flying Blue.



## Échangez vos Miles.

Avec l'accord de votre entreprise, vous pouvez profiter de ces Multi Miles à titre personnel<sup>(2)</sup>.

Les Miles gagnés au transport, en voyageant avec AIR FRANCE et KLM, et les Multi Miles obtenus en réglant avec votre Carte Corporate, peuvent ensuite être échangés contre de nombreuses primes dans le cadre du programme Flying Blue d'AIR FRANCE et de KLM.

- Billets d'avion ou surclassements
- Nuits d'hôtel, location de voitures...

**Pour plus de détails sur ces avantages,**  
appelez Flying Blue au 3272 (0,34 € TTC/minute depuis un poste fixe)  
ou connectez-vous au site **[www.airfrance.fr](http://www.airfrance.fr)**.

Plus d'informations sur Multi Miles page 18

(2) Si vous n'êtes pas déjà membre du programme Flying Blue d'AIR FRANCE et de KLM, vous le devenez alors automatiquement.



Avec la Carte Corporate,  
concentrez-vous  
sur l'essentiel de votre activité.

# LA CARTE CORPORATE ET VOUS

## Les numéros de téléphone utiles :

Renseignements sur relevé, rappel de votre code confidentiel en cas d'oubli et informations générales :  
+33 (0)1 47 77 73 90

Renseignements et réservations Air France :  
3654\* et prononcer le mot AMEX

Hertz Réservations :  
0825 861 861\*\*

Renseignements Flying Blue :  
3272\*

Carte perdue, volée ou endommagée :  
+33 (0)1 47 77 72 00

Service Assurances :  
+33 (0)1 47 77 74 64

Service téléphonique d'assistance Global Assist :  
+33 (0)1 55 92 25 29

Accès à votre compte en ligne :  
[www.americanexpress.fr/suividecompte](http://www.americanexpress.fr/suividecompte)

\*0,34 € TTC / min. depuis un poste fixe  
\*\*0,15 € TTC / min. depuis un poste fixe



# Annexes

## **MULTI MILES**

Pour accéder rapidement  
à des primes supplémentaires

## **EXPRESS CASH**

Service de retrait d'espèces

## **DES ASSURANCES**

Pour voyager en toute sérénité

# MULTI MILES

Pour accéder rapidement  
à des primes supplémentaires

**Réservé aux Titulaires  
dont la société a adhéré  
à ce service.**

## 1. Conditions d'obtention des Multi Miles Flying Blue

Les Titulaires de la Carte Corporate (ci-après « la Carte ») gagnent automatiquement des Multi Miles<sup>(1)</sup> Flying Blue (ci-après « Miles ») pour tous les achats effectués avec la Carte, avec l'accord de la Société.

## 2. Accumulation des Miles

a) La comptabilisation se fait sur la base suivante :

<b>10 € de dépenses</b>	<b>Vous gagnez</b>
<b>Chez AIR FRANCE - KLM et Hertz</b>	<b>14 Miles</b>
<b>De toute autre nature</b>	<b>10 Miles</b>

- Les partenaires se réservent le droit de modifier à tout moment ces barèmes de Miles et American Express s'engage à en informer les Titulaires dans les meilleurs délais. En cas de modification des barèmes, le nouveau barème sera en application à compter de l'information du Titulaire.
  - Tout nouveau partenaire fera l'objet d'une communication spécifique précisant le barème d'accumulation de Miles.
- b) Sont pris en compte dans la comptabilisation des Miles les débits figurant sur le relevé de Compte Carte, à l'exception des débits suivants : majorations et pénalités pour retard de paiement, retraits d'espèces.
- c) Tout crédit reporté au Compte Carte d'un Titulaire (incluant ceux provenant du refus des marchandises ou de services réglés par Carte) viendra diminuer le nombre de Miles.



- d) Les dépenses effectuées sur le Compte Carte Voyages d'Affaires ne donnent pas droit à l'attribution de Multi Miles pour le Titulaire.

### 3. Annulation des Miles

- a) Si la Carte est annulée du fait d'American Express, les Miles non transférés sur le compte Flying Blue du Titulaire seront perdus.
- b) Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Miles entraînera la confiscation des Miles ainsi que l'annulation de la Carte, ainsi que de toute autre Carte American Express dont le responsable serait le Titulaire.

### 4. Transfert des Miles

- a) Les Miles sont automatiquement transférés chaque mois, après l'arrêté des comptes, sur le compte Flying Blue AIR FRANCE et de KLM du Titulaire. Si la Carte présente un retard de paiement, le transfert de Miles sera bloqué jusqu'au paiement du solde dû.
- b) Le Titulaire devra se soumettre aux conditions générales du programme Flying Blue d'AIR FRANCE - KLM et/ou des Partenaires. American Express n'assume aucune responsabilité liée à la mise en œuvre et l'application du programme Flying Blue AIR FRANCE - KLM.

(1) 1 Multi Mile = 1 Mile Flying Blue.

Attention : Un décalage entre votre relevé de compte et votre relevé Multi Miles correspondant peut apparaître dans certains cas. En effet, les transactions des derniers jours du mois apparaissent dans le relevé Multi Miles du mois suivant.

# EXPRESS CASH

## Service de retrait d'espèces

Réservé aux Titulaires  
dont la société a adhéré  
à ce service.

Pour consulter les conditions générales Express Cash :

[www.cartecorporate.com](http://www.cartecorporate.com)

### Définition du Service Express Cash :

Express Cash est un service qui vous permet de retirer **facilement des espèces** partout dans le monde et en particulier en France dans plus de 17 000 distributeurs automatiques de billets. Pour en bénéficier, votre société doit impérativement avoir donné son accord pour adhérer au Service Express Cash.

### Où utiliser le Service Express Cash ?

Que ce soit en France ou à l'autre bout du monde, vous avez accès à Express Cash 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. American Express met à votre disposition son **réseau mondial de 800 000 distributeurs de billets**.

Pour votre commodité, les principaux aéroports, gares et Agences de Voyages American Express du monde entier disposent de distributeurs de billets.

En France, vous avez accès aux distributeurs automatiques de billets des réseaux bancaires suivants : Banque Populaire, Caisse d'Épargne, CIC, Crédit du Nord, Crédit Mutuel, LCL et Société Générale affichant l'autocollant American Express.

### Comment fonctionne ce service ?

Pour utiliser le Service Express Cash, insérez la Carte Corporate dans le distributeur, tapez votre code confidentiel, puis retirez le montant souhaité. Le distributeur vous délivre immédiatement les espèces demandées.

Vous avez la possibilité de retirer jusqu'à **900 €** par semaine en monnaie locale (possibilité de retrait de Travelers Cheques American Express exclusivement dans les distributeurs American Express de Hong Kong).



- En cas de débit immédiat sur le compte bancaire<sup>(1)</sup> : chaque transaction Express Cash sera automatiquement débitée sur votre compte bancaire dans un délai de 2 à 4 jours. A chaque utilisation du service, il vous sera facturé des frais de 2 % du montant retiré avec un minimum forfaitaire de **3 €**.
- En cas de débit différé sur la Carte Corporate<sup>(1)</sup> : chaque transaction Express Cash figure, avec vos autres dépenses, sur le relevé mensuel de la Carte Corporate. A chaque utilisation du service, il vous sera facturé des frais de 3,9 % du montant retiré avec un minimum forfaitaire de **3 €**.

## Comment adhérer au Service Express Cash ?

- Téléphonnez au Service Express Cash au : **+33 (0)1 47 77 71 20** (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24). Quelques questions simples permettant votre identification vous seront posées afin d'enregistrer votre inscription (sous réserve de l'autorisation de la société).
- Le Service Express Cash sera dès lors disponible.

**La Carte Corporate : encore plus pratique grâce à l'accès au Service Express Cash dans le monde entier.**

**Pour de plus amples informations, appelez le**

**+33 (0)1 47 77 71 20**  
**7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**

(1) Vérifiez l'option choisie par votre société.

# DES ASSURANCES

Pour voyager en toute sérénité

Pour consulter les conditions générales Assurances :

[www.cartecorporate.com](http://www.cartecorporate.com)

## Assurance Accidents de Voyages d'Affaires <sup>(1)</sup>.

- Utilisez la Carte Corporate ou le Compte Carte Voyages d'Affaires pour régler vos titres de transport public (avion, train...).
- Vous êtes assuré durant tout votre voyage d'affaires : ceci concerne votre trajet aller-retour mais aussi votre séjour, 24 heures sur 24 pendant une durée maximale de 30 jours consécutifs.
- Vous êtes couvert dès l'instant où vous quittez votre domicile ou votre lieu de travail (selon ce qui se produit en dernier) jusqu'au moment où, de retour de voyage, vous rejoignez votre domicile ou lieu de travail (selon ce qui se produit en premier).
- En cas de dommages corporels résultant d'un acte de terrorisme ou dans le cadre d'un voyage personnel, la garantie vous couvre exclusivement dans le moyen de transport public, dans les locaux d'aéroport ou durant les transferts vers ou depuis l'aéroport.
- Les montants des garanties demeurent inchangés : En cas de décès ou d'invalidité permanente par accident survenu dans le cadre d'un voyage d'affaires, une indemnité pouvant aller jusqu'à **350 000 €** sera versée. Lors d'un voyage sur un vol AIR FRANCE et KLM le plafond est porté à **500 000 €**. Dans le cadre d'un voyage d'agrément effectué à titre personnel, cette indemnité pourra atteindre **100 000 €**.
- Votre conjoint ou vos enfants bénéficient de la même protection si leur billet a été réglé au moyen de la Carte Corporate ou du Compte Carte Voyages d'Affaires.



## Assurance Incidents de Voyages <sup>(1)</sup>.

- Il vous suffit de régler la totalité du prix du billet avec la Carte Corporate pour en bénéficier automatiquement.
- **Vol retardé, correspondance manquée.**
  - Si l'avion a plus de 4 heures de retard, vos dépenses de restaurants et de rafraîchissements réglées avec la Carte Corporate sont prises en charge à concurrence de **125 €**.
  - En cas de correspondance manquée et s'il n'y a aucun moyen de transport disponible dans un délai de moins de 4 heures, une indemnité supplémentaire de **125 €** est accordée pour vos dépenses de restaurants, rafraîchissements et hôtels réglées avec la Carte Corporate.
- **Retard dans la livraison des bagages.** Si la livraison de vos bagages subit un retard de plus de 6 heures, vos dépenses de première nécessité, vêtements et effets personnels, réglées avec la Carte Corporate sont prises en charge à hauteur de **125 €**.
- **Perte de bagages.** Si vous n'avez pas récupéré vos bagages 48 heures après votre arrivée, vous bénéficiez d'une indemnité supplémentaire de **625 €** (en plus des **125 €**).

(1) Contrat souscrit par American Express Carte-France auprès d'ACE European Group Ltd selon les Conditions Générales en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2011.

# DES ASSURANCES

## Pour voyager en toute sérénité

### **Doublement des plafonds de remboursements pour les vols AIR FRANCE et KLM :**

- RETARD DE VOL DE PLUS DE 4 HEURES  
**Doublement de plafond sur vols AIR FRANCE – KLM : jusqu'à 250 €**
- CORRESPONDANCE MANQUÉE<sup>(1)</sup>  
**Doublement de plafond sur vols AIR FRANCE – KLM : jusqu'à 250 €**
- RETARD DANS LA LIVRAISON DE VOS BAGAGES  
**Doublement de plafond sur vols AIR FRANCE – KLM : jusqu'à 250 €**
- PERTE DE BAGAGES<sup>(2)</sup> (non livraison dans les 48h)  
**Doublement de plafond sur vols AIR FRANCE – KLM : jusqu'à 1250 €**

### **Assurance Annulation Voyages AIR FRANCE - KLM<sup>(3)</sup>**

- En cas d'annulation de voyages ou si vous devez écourter votre voyage, vous êtes couvert pour les frais d'annulation de votre voyage jusqu'à **4 500 €** pour tout voyage non effectué dont la réservation avait été faite et qui n'est pas remboursable.
- Cette garantie s'applique en cas de maladie ou d'accidents, de dommages imprévus ou de Vol à Votre domicile ou dans Vos locaux professionnels.



## Assurance Bagages et Biens Personnels<sup>(4)</sup>.

- Vous réglez simplement vos titres de transport public au moyen de la Carte Corporate.
- Vous bénéficiez dès lors d'une couverture contre le vol, la perte ou la détérioration de vos bagages pendant toute la durée de vos voyages d'affaires à l'étranger.
- Une couverture d'une valeur maximum de **5 000 €** (limitée à **750 €** par article, paire ou ensemble d'objets et assortie d'une franchise de **150 €**), qui s'ajoute à la couverture fournie par l'Assurance Incidents de Voyages en cas de perte de bagages.

(1) S'il n'y a aucun moyen de transport disponible dans un délai de moins de 4 heures.

(2) Sur les frais engagés, si vous n'avez pas récupéré vos bagages 48 heures après votre arrivée.

(3) Contrat souscrit par American Express Carte-France auprès d'ACE European Group Ltd selon les Conditions Générales en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2011..

(4) Souscrite par American Express Services Europe Limited auprès de LLOYD'S Londres.

## Assurance Location de Véhicules<sup>(1)</sup> chez Hertz

- Vous êtes couverts lors de vos locations chez Hertz réglées au moyen de votre Carte Corporate
- Cette assurance vous couvre lors de vos voyages d'affaires aussi bien que lors de vos voyages personnels.
- Cette garantie couvre les dommages matériels, incendie, vandalisme, vol et/ou perte de l'usage du Véhicule de location.
- Si le véhicule est couvert par une assurance de la société Hertz, vous serez remboursé du montant de la franchise prévue sur le contrat de location.
- Si le véhicule n'est pas couvert par une autre assurance, vous serez remboursé du montant des frais de réparation du véhicule.

En cas d'événement,  
contactez notre Service Assurances :  
+33 (0)1 47 77 74 64

(1) Assurance souscrite par American Express auprès de ACE European Group Limited.



## Global Assist<sup>(2)</sup>.

- Assistance téléphonique dans le monde entier, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- Conseils pratiques avant le départ : visas et vaccinations, règlements douaniers et taxes, taux de change, climat...
- Conseil et assistance téléphoniques en cas d'urgences médicales, judiciaires ou personnelles.
- Partout dans le monde, communication immédiate des coordonnées du médecin ou de l'avocat le plus proche, parlant français ou anglais.
- Transmission de vos messages urgents.
- Expédition en urgence de médicaments, verres de contact ou autres articles indispensables, non disponibles sur place.
- Avances de fonds en cas d'extrême nécessité.

Seuls les Titulaires de la Carte Corporate peuvent bénéficier de cette assistance téléphonique. Les Titulaires ayant réglé leur transport au moyen du Compte Carte Voyages d'Affaires ne peuvent bénéficier de cette assistance que s'ils sont également Titulaires de la Carte Corporate.

Global Assist  
Tél. : +33 (0)1 55 92 25 29

(2) Contrat souscrit par American Express Carte France auprès d'AXA Travel Insurance, selon les conditions Générales en vigueur au 1<sup>er</sup> Novembre 2011.





AMERICAN EXPRESS CARTE - FRANCE  
Société Anonyme au capital de 77.873.000 Euros.  
Siège social : 4, rue Louis Blériot  
92561 Rueil-Malmaison cedex  
R.C.S Nanterre B 313 536 898